



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COHESIONS - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



F.S.H.S.E., Campus de Kabala, Bamako (Mali) / adm-macoter@lmi-macoter.net / www.lmi-macoter.net

GUIDE DE L'ETUDIANT DU MASTER SOCDEV 2020-2022

I/ PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsables pédagogiques :

Fatoumata COULIBALY ET Idrissa Soïba TRAORE

Conseil pédagogique :

Fatoumata COULIBALY, Charles GREMONT, Gilles HOLDER, Bourema KANSAYE, Stéphanie LIMA, Sadio SOUKOUNA.

Secrétariat administratif :

Nana KOUNTA

Permanence du Secrétariat : lieu, jours, horaires seront définis prochainement

E-mail : socdev.macoter@gmail.com

Le Secrétariat administratif gère le cursus pédagogique de tous les étudiants inscrits en master. Il réceptionne les formulaires d'inscription pédagogique et les mémoires de master, délivre les relevés de notes et les attestations. Le secrétariat n'intervient pas pour les inscriptions administratives et les attestations de réussite au master qui relèvent du service de scolarité de chaque université concernée.

Le Conseil pédagogique de la formation examine les candidatures en master et porte attention aux cas particuliers. A l'issue de la deuxième année de master, le Conseil pédagogique joue le rôle de jury pour le diplôme et établit le classement déterminant l'attribution des éventuels contrats doctoraux.

Les responsables pédagogiques reçoivent les étudiants sur rendez-vous pris par mail : socdev.macoter@gmail.com

II/ CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats à une inscription en deuxième année de master (M2) devront pouvoir justifier de la réussite de la première année de master (M1), ou d'un titre sanctionnant une scolarité

normale de quatre (4) années d'études supérieures.

L'admission en M1 et en M2 suppose l'acceptation préalable d'un enseignant habilité par la formation (*cf.* liste pp. 10-12), après évaluation d'une note exposant les motivations à la recherche pour une demande en M1, après évaluation d'un projet de recherche pour une demande en M2. L'ensemble du dossier est ensuite soumis au Conseil pédagogique qui statue de façon définitive.

Pour les étudiants ayant validé leur M1 au sein de la formation SOCDEV, l'admission en deuxième année n'est pas automatique. Elle fait suite à un examen du dossier par le Conseil pédagogique. L'étudiant devra posséder 240 crédits. Tout nouveau projet de recherche devra être approuvé par le directeur de recherche.

Dans tous les cas, une discussion avec l'étudiant sur le parcours universitaire effectué et les débouchés professionnels qu'offre le cursus aura lieu avec le directeur.

Si le doctorat est la voie logique de prolongation des études de ce master, il appartient à l'étudiant de s'interrompre ou non à la fin du M2 et de valoriser son diplôme dans les métiers ou la formation en Sciences Humaines et Sociales (SHS) est appréciée : métiers de l'humanitaire, du développement, du social, du culturel, de l'audiovisuel, etc.

III/ PROCEDURE D'INSCRIPTION

Le dossier de demande d'admission en master doit être téléchargé directement sur le site du LMI MACOTER (www.lmi-macoter.net).

Une fois complété et dûment signé par l'enseignant, le dossier est remis au secrétariat de la Formation, pour être examiné par le Conseil pédagogique puis, après accord, transmis à la scolarité.

L'étudiant doit ensuite payer les droits d'inscription auprès des facultés concernées, en échange de quoi il recevra une quittance de paiement et une carte d'étudiant.

Les droits d'inscription au master comprennent les frais de dépôt de dossier, les frais d'inscription administrative et les frais pédagogiques.

Tous les étudiants du master doivent s'acquitter :

Des frais d'inscription administrative : 100.000 F.CFA

Pour les étudiants boursiers du Programme de Formation des Formateurs (PFF) qui ont été sélectionnés pour intégrer le master, le montant des frais pédagogiques s'élève à : Un million francs CFA (1.000.000 F.CFA) sur les deux ans de formation.

Pour les étudiants non boursiers sélectionnés au terme de l'audition pour intégrer le master, le montant des frais pédagogiques s'élève à : Sept cent cinquante mille francs CFA (750. 000 F.CFA)

Pour les étudiants salariés bénéficiant d'une formation professionnelle financée par leur employeur et qui ont été auditionnés pour intégrer le master, le montant des frais pédagogiques s'élève à : Sept cent cinquante mille francs CFA (750. 000 F.CFA)

Le paiement des droits d'inscription est fixé dès la rentrée par les responsables pédagogiques.

IV/ ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU MASTER

Le master SOCDEV « Société, Culture et Développement » est destiné à former de jeunes chercheurs en vue de la préparation au doctorat en Sciences Humaines et Sociales.

Chaque année universitaire est subdivisée en deux (2) semestres (S1 et S2 en M1, S3 et S4 en M2). L'enseignement interdisciplinaire dispensé aux étudiants inscrits comprend un tronc commun (UE majeures) et un parcours de spécialisation (UE mineures et libres), tous deux obligatoires.

L'année M1 repose sur un tronc commun. Elle propose une série d'UE majeures, mineures et libres (cf. tableau pp. 4-6). L'étudiant devra valider quatorze (12) UE, dont huit (8) majeures, trois (3) mineures et une (1) libre, comptant pour un total de 60 crédits.

L'année M2, qui se fonde également sur un tronc commun, compte sept (7) UE, réparties en majeures, mineures et libre (cf. tableau pp. 6-9). L'étudiant devra valider les sept (7) UE, comptant pour un total de 30 crédits, ainsi qu'un mémoire adossé à une recherche de terrain, comptant pour 30 crédits.

Les cours de cette année débutent le 5 mars et ont lieu jusqu'à fin janvier.

Chaque étudiant bénéficiera d'un fort encadrement pédagogique, assuré à la fois par le tutorat et les responsables des UE qui communiqueront régulièrement entre eux et avec lui, de façon à accompagner au plus près son projet de formation.

IV.1/ OBLIGATIONS DE SCOLARITE

IV.1.1 L'obligation d'assiduité

L'assiduité aux séminaires, cours et stages, attestée par une fiche de présence, est obligatoire. Sur deux ans, l'étudiant inscrit en master s'engage à suivre les UE obligatoires du tronc commun, du parcours de spécialité, et à écrire un mémoire de recherche associé à la pratique d'un terrain d'enquête.

IV.1.2 Le plagiat

La recherche étant régie par une éthique, le plagiat sera sévèrement sanctionné ; les responsabilités de l'étudiant et du tuteur sont précisées dans la Charte du tutorat.

Le Conseil pédagogique est particulièrement sensible à ce que les règles de la probité intellectuelle soient respectées par les étudiants dans leurs travaux. Il a est à rappeler que le plagiat constitue un délit et que toute utilisation de sources sans citation explicite est contraire au principe même de la recherche scientifique.

Un travail qui viole ces règles ne sera pas validé. Dans des cas graves, le Conseil pédagogique de la Formation peut proposer des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'étudiant du Master SOCDEV.

IV.1.3 Liste des Unités d'enseignement à valider en M1

UE	Élément constitutif (EC)	Crédit	Vol. horaire total	Durée par type d'enseignement		
				CM	TP	TPE
UE 1 Outils et concepts de l'anthropologie (majeure)	Anthropologie et développement	3	60	24	6	30
	Anthropologie du politique	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 2 Fondamentaux de la géographie (majeure)	Introduction à la géographie : concepts et méthodes	3	60	24	6	30
	Gestion, aménagement des territoires	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 3 État et religion en Afrique (majeure)	Construction de l'État-nation : mythe, histoire et pouvoirs	3	60	24	6	30
	Religion et espace public	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 4 Droit et gouvernance publique (majeure)	Pluralisme juridique, normes sociales et pratiques de droit en Afrique	3	60	24	6	30
	États, bureaucraties, normes (internationalisées) de « gouvernance »	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 5 Outils et méthodes en SHS (majeure)	Statistiques appliquées aux SHS	3	60	24	6	30
	Méthodes et enjeux de l'analyse de discours	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 6 Anglais (mineure)	Anglais appliqué aux SHS	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	3	60	24	6	30
	TOTAL GENERAL	33	660	264	66	330

M1 - S2

UE	Élément constitutif (EC)	Crédit	Vol. horaire	Durée par type d'enseignement
----	--------------------------	--------	--------------	-------------------------------

			total	CM	TP	TPE
UE 7 Socio-histoire (majeure)	Histoire sociale du Sahel	3	60	24	6	30
	Archives militantes	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 8 Économie et changement social (majeure)	Économie politique et développement	3	60	24	6	30
	Développement économique au Mali, fondamentaux et indicateurs	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 9 Territoire et logiques sociales (mineure)	Migration Sud-sud	3	60	24	6	30
	Gestion des ressources naturelles et conflictualité	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 10 Anglais (mineure)	Anglais appliqué aux SHS	1,5	30	14	6	10
UE 11 Langue (libre)	Bamanan kan : grammaire et transcription	1,5	30	14	6	10
	Fulfuldé : grammaire et transcription	1,5	30	14	6	10
	SOUS-TOTAL	3	120	48	12	60
UE 12 Initiation au terrain (majeure)	Stage de terrain et travaux de groupes Tutorat : 5 étudiants	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
	TOTAL GENERAL	27	600	240	60	300

IV.1.4 Liste des Unités d'enseignement à valider en M2

UE	Élément constitutif (EC)	Crédit	Vol. horaire total	Durée par type d'enseignement		
				CM	TP	TPE
UE 1 Territorialité, conflictualité et identité (majeure)	Territoires, migrations et géographie des liens	3	60	24	6	30
	Identités, territoires et révoltes : Mali et Niger	3	60	24	6	30

	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 2 Médiation, cohésion et changement social (majeure)	Corps intermédiaires et société civile	3	60	24	6	30
	Médiation socio – éducative et Négociation : champ conceptuel objectifs et référentiels sociaux	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 3 Économie morale et développement (majeure)	L'économie morale du développement : entre idéologies du <i>care</i> et éthique religieuse	3	60	24	6	30
	Travail salarié et protection sociale	3	6	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 4 Culture, art et patrimoine (mineure)	Industries culturelles et nouveaux médias	3	60	24	6	30
	Culture et arts : pratiques, politiques et protection juridique	3	60	24	6	30
	SOUS-TOTAL	6	120	48	12	60
UE 5 Outils et écriture scientifique en SHS (mineure)	Techniques d'enquête et méthodologie de la recherche qualitative et quantitative	1,5	30	14	6	10
	Utilisation des ressources Internet et normes de rédaction du mémoire	1,5	30	14	6	10
	SOUS-TOTAL	3	60	28	12	30
UE 6 Anglais (mineure)	Anglais appliqué aux SHS	1,5	30	14	6	10
	Bamanan kan : grammaire et transcription	1,5	30	14	6	10
UE 7 Langue (libre)	Ffulde : grammaire et transcription	1,5	30	14	6	10
	SOUS-TOTAL	3	60	28	12	30
	TOTAL GENERAL	30	600	248	72	300

M2 – S4

	Crédit	Septembre	Octobre	Nov.-Janv.	Février
--	--------	-----------	---------	------------	---------

Mémoire de Master	30	Recherches bibliographiques (1 mois)	Terrain (1 mois)	Rédaction (3 mois)	Soutenance
--------------------------	-----------	--------------------------------------	------------------	--------------------	------------

IV.2 Validation et attribution des crédits

Le système des crédits garantit la reconnaissance académique des études effectuées à l'étranger. Dans ce cadre, une année d'étude au niveau master représente 60 crédits.

Pour valider une UE, l'étudiant devra fournir un travail personnel sous forme d'un contrôle continu, d'une participation active aux séminaires, d'un exposé oral et d'un compte rendu de lecture pour chaque Élément constitutif (EC) ou module. La validation d'une UE est comptabilisée sous forme de crédits, lisibles dans les pays du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), facilitant ainsi la mobilité des étudiants dans l'espace UEMOA et au-delà.

L'attribution des crédits implique l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20. En cas de note insuffisante, l'étudiant peut demander à l'enseignant responsable du séminaire à réaliser un travail supplémentaire.

IV.2.1 Soutenance de mémoire

Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et pour la préparation d'une thèse. La soutenance elle-même, épreuve orale, permet de replacer le travail écrit dans un champ scientifique plus large.

L'étudiant doit remettre, selon la date de soutenance retenue, un mémoire de 100 pages minimum, en trois (3) exemplaires (plus une version pdf), accompagné des attestations de validation des UE suivies. Il constitue à lui seul l'équivalent de 30 crédits. Après soutenance, l'étudiant déposera un exemplaire de son mémoire corrigé dans chacune des trois facultés de la formation (F.SHS.E., F.H.G, F.D.P.U, FSEG), ainsi qu'une version en pdf qui sera publiée sur le site Internet du LMI MACOTER.

Ce mémoire doit faire la preuve des aptitudes du candidat à la recherche de terrain. Il ne s'agit donc pas de présenter une production de la thèse à venir, mais plutôt de faire porter la présentation du texte sur un aspect précis de la recherche envisagée, à travers des données bibliographiques et des matériaux de terrain.

Il fait l'objet d'un rapport du directeur de mémoire, après avoir été soutenu devant un jury composé du directeur de mémoire et de deux rapporteurs, chercheurs et enseignants-chercheurs affiliés au Laboratoire Mixte International MACOTER et titulaire d'un doctorat. Ces jurys se réunissent du 1^{er} mai au 30 juin (première période de soutenance) et du 1^{er} au 30 septembre (deuxième période). Ces dates sont impératives. Si l'un des membres du jury ne peut être présent lors de la soutenance, celle-ci pourra éventuellement se dérouler par visioconférence. L'admission définitive et l'attribution d'une mention pour le diplôme du master sont prononcées par le Conseil pédagogique.

Un relevé de notes sera délivré conjointement au diplôme, ainsi qu'une attestation de réussite.

IV.2.2 Passage en M2

La première année et la deuxième année seront validées si l'étudiant obtient un total de 60 crédits par an. Toutefois, le passage en deuxième année n'est pas automatique. Le dossier de l'étudiant, contenant les attestations de validation des séminaires, des cours et des stages suivis et totalisant les 240 crédits nécessaires (180 crédits en licence + 60 crédits en M1), sera examiné par le Conseil pédagogique en fin d'année. Tout nouveau projet de recherche devra être approuvé par le directeur de mémoire.

IV.3 Enseignants habilités du Master SOCDEV

Nom et grade des enseignants chercheurs	Discipline de rattachement	Statut ou diplôme le plus élevé	Composante d'appartenance au sein de l'établissement le cas échéant	Coordonnées
AMICO Marta	Ethnomusicologie	MdC	Rennes 2	marta.amico@gmail.com
BERTRAND Monique	Géographie	DR	CESSMA/IRD	monique.bertrand@ird.fr
BOURDARIAS Françoise	Sociologie	MdC	CESSMA/Paris Diderot	francoise.bourdarias@univ-tours.fr
COLLEYN Jean-Paul	Anthropologie visuelle	DE	IMAF/EHESS	colleyn00@gmail.com
COULIBALY Fatoumata	Géographie	MA	FHG/USSGB	coulifatou85@gmail.com
COULIBALY Baba	Géographie	CR	FHG/USSGB	baba.mcoulibaly@gmail.com
COULIBALY Hawa	Géographe	Doct.	CESSMA/PARIS Diderot	hawasfr@yahoo.fr
DIARRA Balla	Géographie	MdC	FHG/USSGB/ISFRA	balladiarra@yahoo.fr
DICKO Bréma Ely	Sociologie	MA	FSHSE/ULSHB	bremaely@yahoo.fr
DOQUET Anne	Anthropologie	CR	IMAF/IRD	annedoquet@yahoo.fr
GREMONT Charles	Histoire	CR	LPED/IRD	charles.gremont@ird.fr
HOLDER Gilles	Anthropologie	CR	IMAF/CNRS/IRD	holder@mmsch.univ-aix.fr
KAREMBE Youssouf	Anthropologie	Doct.	INJS/MJS	youkarembe@yahoo.fr
KONE André	Anglais	ASS	FLLSL/ULSHB	
MESPLE-SOMPS Sandrine	Économie	CR	DIAL/IRD	Mesple@dial.prd.fr
OLIVIER Emmanuelle	Ethnomusicologie	CR	Centre Georg Simmel/CNRS	olivier@ehess.fr
RAFFINOT Marc	Économie	MdC	DIAL/PARIS DAUPHINE	marc.raffinot@dauphine.fr
ROY Alexis	Anthropologie	CR	IEDES/PARIS I	royalexi@gmail.com
SOW Moussa	Sociolinguistique	DR	ISH	lakabat41@yahoo.com
TRAORE Idrissa Soïba	Sciences de l'éducation et de la Formation	MA	FSHSE/ULSHB	idisoiba@yahoo.fr

IV.4 Liste des enseignants habilités à diriger les mémoires de master

BERTRAND Monique (CESSMA/IRD), COLLEYN Jean-Paul (IMAF/EHESS), COULIBALY Fatoumata (FHG/USSGB), COULIBALY Baba (ISH), DIARRA Balla (ISFRA), DICKO Bréma Ely (FSHSE/ULSHB), DOQUET Anne (IMAF/IRD), GREMONT Charles (LPED/IRD), HOLDER Gilles (IMAF/CNRS), MESPLE-SOMPS Sandrine (DIAL/IRD), OLIVIER Emmanuelle (Centre Georg Simmel/CNRS), SOW Moussa (ISH), TRAORE Idrissa Soïba (FSHSE/ULSHB).

VI/ ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

La formation a pour but d'offrir les savoirs fondamentaux et la méthodologie dans les différents domaines des sciences humaines et sociales (SHS), ainsi que d'encourager à la transdisciplinarité, hors des SHS.

Elle essaie de mettre en évidence la spécificité des SHS, non seulement en confrontant entre elles les disciplines relevant de ce champ, mais aussi vis-à-vis des autres domaines scientifiques (santé, environnement, climat, etc.).

Elle cherche à développer certaines compétences telles que la capacité à construire un questionnement scientifique et à en analyser les enjeux politiques et sociaux.

Elle invite les étudiants à se diriger vers les métiers de la recherche, l'enseignement supérieur, la muséographie, la conservation du patrimoine, la médiation culturelle, l'expertise auprès d'organismes privés (OSC), publics (État, collectivités territoriales) ou internationaux.

VI/ BIBLIOTHEQUE

La formation disposera prochainement de la petite bibliothèque du LMI MACOTER, située dans la salle de réunion du Laboratoire. L'accès en sera strictement réservé aux étudiants régulièrement inscrits au Master SOCDEV pour l'année en cours.

Les étudiants pourront venir consulter les ouvrages sur place aux heures d'ouverture et emprunter certains ouvrages. La durée du prêt est limitée à quinze (15) jours et plus strictement à huit (8) jours pour les ouvrages fortement demandés.

Par convention entre le LMI MACOTER, l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, l'Université des Sciences Juridiques et Politique de Bamako et l'Institut des Sciences Humaines de Bamako, les étudiant pourront accéder au fonds d'ouvrages et de périodiques déposés dans les universités et institut précités.

VII/ SALLE INFORMATIQUE

Les étudiants régulièrement inscrits au Master SOCDEV pourront travailler, si besoin, sur les ordinateurs du LMI MACOTER situés dans la salle de réunion et bénéficieront d'une connexion Internet à cet effet.

CHARTRE DU TUTORAT DU MASTER SOCDEV

Afin de clarifier les responsabilités du directeur de mémoire vis-à-vis des étudiants, et des étudiants vis-à-vis du directeur de mémoire, cette charte du tutorat à faire signer par l'enseignant et l'étudiant doit être retournés au Secrétariat de la Formation en même temps que la fiche individuelle des séminaires.

Article 1 – Préambule

1.1 Le Master SOCDEV « Société, Culture et Développement », implanté au sein de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation (F.S.H.S.E.) sur le Campus de Kabala, est animé par les personnels enseignants du Laboratoire Mixte International MACOTER. Celui-ci est régi par une convention entre l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (U.L.S.H.B.), l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (U.S.S.G.B.), l'Université des Sciences Juridiques et Politique de Bamako (U.S.J.P.B.) et l'Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.). A ce titre, le Master SOCDEV est soumis aux lois, décrets et règlements des Universités du Mali.

La formation délivrée par le Mater SOCDEV relève du service public de l'enseignement supérieur malien, laïc et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; la formation tend à l'objectivité du savoir et respecte la diversité des opinions. Elle doit garantir à l'enseignement et à la recherche les possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe à valeur constitutionnelle.

Le Master SOCDEV s'attache, dans l'ensemble de ses activités et en particulier dans son enseignement, à promouvoir les valeurs de l'Université, au premier rang desquelles figurent le respect de la dignité humaine et la volonté de favoriser les progrès de la raison.

Article 2 – Libertés et obligations des étudiants

2.1 L'étudiant dispose de la liberté d'expression de ses opinions politiques, philosophiques, syndicales ou religieuses qu'il peut exercer à titre individuel et collectif.

2.2 La liberté d'expression est effective dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement du Master SOCDEV. Cette liberté d'expression et d'opinion, égale pour tous, impose le respect des opinions des personnes liées au fonctionnement de la formation et ne saurait justifier des actes de prosélytisme, de pression ou de contrainte.

Les atteintes à la dignité de la personne, les discriminations fondées sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'état de santé, les opinions politiques ou syndicales, l'appartenance à une religion déterminée ne sauraient être tolérés au sein du Master SOCDEV.

Les tenues et accessoires qui seraient contraires à la dignité de la personne humaine, qui ne permettraient pas de garantir la sécurité de chacun, ou qui constitueraient une forme d'incitation à la haine ou à la discrimination sont interdits sur l'ensemble du site sur lequel est implanté le Master SOCDEV.

2.3 L'accès aux salles de séminaire est interdit à tout candidat qui se présente une demi-heure après le début des cours.

2.4 En cas d'absence, l'étudiant se doit d'en informer le ou les enseignants dans les plus brefs

délais, si possible avant le séminaire, le cours ou le stage. Il doit en outre faire parvenir un justificatif au Secrétariat pédagogique dans un délai de huit (8) jours ouvrables, à compter du premier jour d'absence. Seuls les documents originaux, tamponnés et signés seront pris en compte. La recevabilité du justificatif est à l'appréciation du Conseil pédagogique.

Article 3 – Contrôle des connaissances, examens

3.1 L'inscription au Master SOCDEV pour y suivre un enseignement impose aux étudiants une présence assidue, l'engagement de participer activement aux cours et de se soumettre à tous les exercices, écrits et oraux, demandés par l'enseignant responsable.

3.2 Aucun domaine, aucune question ne peut être exclue par principe du champ de l'étude universitaire. La volonté d'interdire ou d'empêcher l'étude et l'analyse scientifique de textes ou autres matériaux, de faits sociaux ou historiques est incompatible avec les principes de l'Université et du Master SOCDEV.

3.3 Les étudiants doivent respecter la réglementation des épreuves des examens qui garantit leur niveau de formation et qui assure l'égalité entre les étudiants. Ils ne peuvent, pour des motifs politiques, philosophiques, religieux ou autres, refuser de participer aux épreuves ou catégories d'épreuves, ni contester le choix des sujets ou d'un examinateur.

Article 4 – Règles de probité de l'étudiant(e) et procédure disciplinaire

Tout comportement d'un(e) étudiant(e) qui porte atteinte aux activités d'enseignement et de recherche ou trouble l'ordre public et le bon fonctionnement du Master SOCDEV ou qui se rend coupable de fraude, de tentative de fraude à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu ou d'examen, constitue un manquement à ses obligations susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire devant la section disciplinaire de l'Université dont il relève, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées lorsque la nature des faits le justifie.

En outre, tout étudiant rédigeant un texte, un rapport, un mémoire ou tout autre document s'engage et certifie qu'il s'agit du résultat de son travail personnel. L'étudiant certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont, soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique présentée à la fin du document. Si l'accès aux documents disponibles sur Internet en *open source* est à encourager, l'étudiant est tenu à les utiliser avec prudence et de citer les sources d'information selon les règles déontologiques du travail universitaire. L'étudiant certifie enfin que les documents qu'il commet, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la présente Charte.

Nom, Prénom :

A Bamako, le :

Signature

Fait en deux (2) exemplaires originaux.